



Constitution de la IVe République de Madagascar

Article 10. Les libertés d'opinion et d'expression, de communication, de presse, d'association, de réunion, de circulation, de conscience et de religion sont garanties à tous.

Article 31. L'Etat reconnaît le droit de tout travailleur de défendre ses intérêts par l'action syndicale et en particulier par la liberté de fonder un syndicat. L'adhésion à un syndicat est libre.



Palais d'Etat Iavoloha, 24 janvier 2014. Cérémonie sans précédent dans l'Histoire politique de Madagascar. Passation de pouvoir entre deux chefs d'état reconnus par le peuple et la communauté internationale. Mais qu'a fait Hery Rajaonarimampianina de cette clef, même symbolique? UN PASSE-PARTOUT DE VIOLATIONS REPETÉES DE LA CONSTITUTION !

Constitution de la IVe République de Madagascar.

Article 48.

La passation officielle du pouvoir se fait entre le Président sortant et le Président nouvellement élu.

Avant son entrée en fonction le Président de la République, en audience solennelle de la Haute Cour constitutionnelle, devant la Nation, et en présence du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Cour suprême, prête le serment suivant:



[**VIDEO ICI**](#)

“Eto anatrehan'Andriamanitra Andriananahary sy ny Firenena ary ny Vahoaka, mianiana aho fa hanantanteraka an - tsakany sy an - davany ary amim -pahamarinana ny andraikitra lehibe maha - Filohan'ny Firenena Malagasy ahy. Mianiana aho fa hampiasa ny fahefana natolotra ahy ary hanokana ny heriko rehetra hiarovana sy hanamafisana ny firaisam- pirenena sy ny zon'olombelona.

Mianiana aho fa hanaja sy hitandrina toy ny anakandriamaso ny Lalàmpanorenana sy ny lalàmpanjakana

, hikatsaka hatrany ny soa ho an'ny Vahoaka malagasy tsy ankanavaka”

.

Devant Dieu, la Nation et le peuple, je fais le serment de respect la Constitution et les lois en vigueur comme la prunelle de mes yeux et de toujours chercher le bien-être du peuple malgache sans exception.



Le monde entier sait ce qu'il en est suivi. Sauf, hélas les Malgaches des régions, désinformés par des médias publics (Tvm et Rnm) qui escamotent les réalités, allant de non-dits à mensonges grossiers. Elle est belle la IVème république sous Hery Rajaonarimampianina. C'est à partir du moment où il a violé le prescrit constitutionnel inscrit noir sur blanc dans l'article 54 de la Constitution qu'il s'est retrouvé dans une situation politique instable, créant artificiellement à l'Assemblée nationale, une majorité présidentielle à coups de mallettes bourrées d'argent en liquide.



Kolo Roger, Jean Ravelonarivo, Olivier Mahafaly. Trois Premiers ministre en l'espace de deux ans et quelques mois. Un record du genre dans une république de président élu malgache. Mais c'est le désordre constitutionnel qui domine

Depuis, trois Premiers ministres ont été choisis de manière anticonstitutionnelle. Le dernier en date, ministre de l'Intérieur depuis tout ce temps -il cumule ce poste en même temps que celui de la Primature- est un corrupteur avéré. Cela est prouvé [ICI](#) . Mais personne n'a rien dit, ne dit toujours rien. Même sur la manière dont il a succédé à Jean Ravelonarivo. Personne, jusqu'ici, n'est allé devant la HCC pour demander si la nomination d'Olivier Mahafaly est conforme à la Constitution. Certes, son président, Jean Eric Rakotoarisoa trouvera toujours une parade. Cependant, c'est cette inertie collective qui est la plus condamnable.

Fanambanan olona manana fihazahan'olona

Mifanipaka ny Kaomin'ny sy ny Prefektora



Voavao

Mifanipaka ny Cua sy ny Prefektora

Antanarivo, 29 Avrily 2016

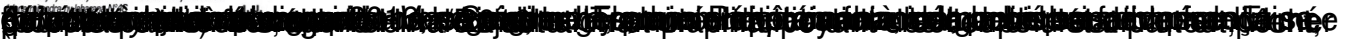


Rehefa nisy ny fanambarana avy amin' ny Prefektora ny Polisy fa afindra any amin' ny kianjan' Alarobia, ny hetsika fankalazana ny 1 Mey dia nisy taratasy avy amin' ny Kaomin'ny nandry ny omlay izay milaza fa manodidina ny resaka tsy mitovy momba ny toerana hanamarihan' ireo sendika ny volaohani ny volana may, ka'ny ny asa dia miondrona fanamarihana ny Kaomin'ny an' Antananarivo fa hahazoan' delana tokana ihany no navakany ho an' ireo mpitarika sendika araka izay fanazavana amin' ny talen' ny kabinetra. Rakotoarivony Jean Pierre izao. Ilay taratasy dia tahaka izao. « Ho an' Andriamatoa isany Rabe Augustin, filoha Rakotonasy Jean, sekretara jeneraly, Rakotomanga Barison, mpandriandra ALo syndicale Fangatahana Kianjan' ny Demokrasia Antohazava Toripoka. Vannina hira ho an'any ny mampahafantatra anarano fa tsy manan' kery ny taratasy fahazoan' »

Cua-M-Cab-Int 16 isay manome anarano ny Kianjan' Alarobia amin' ny feha 01 Mey taona 2016. Ka naho izany dia azon' ny Afo Sankaly ampasasa maloka ny Kianjan' ny demokrasia Antohazava ny 01 Mey 2016 manomboka amin' ny 12 ora Antzandro ka hatramin' ny 5 ora hania araka ny fanomezan' dalana miondrona ny laharana feha 122-Cua-M-16 amin' ny 26 Avrily 2016 izay nosonain' « Ramatoa Ben' ny tanàna », ny nanao sonia an' io dia ny antsoina hoe Intendant, Ramboasalama Emilien. Rehefa nanontaniana mikasika an' io ny Prefektora ny polisy dia nilaza fa misy zavatra tsy mandeha amin' ny leoniny izany saingy nanamaly izy fa ny an' ny Prefektora ihany no manan' kery na nanome alalana aza ny Kaomin'ny. Eo no mampanontany tena hoe inona manna no zavatra tadavina, ny hisian' ny korontana ve sa ny hisian' ny ra mandriaka mihitsy eto amin' ny Firenena ?

Décision de la préfecture de police d'Antananarivo adressée au coordinateur de l'A.F.C Syndicale :
« Nous avons l'honneur de vous informer que l'autorisation n° 46 CUA-M-Cab-Int 16 pour l'utilisation de la place de la démocratie, de nuit à 17h le 01 mai 2015, est nulle, sans valeur et non avenue ainsi que l'autorisation n°122-CUA-M16 du 26 avril 2016, signée par Madame le Maire, Signé Ramboasalama Emilien, Intendant ».

ENTRAVE FLAGRANTE DES ARTICLES 10 et 31 de la Constitution de la IVème république de Madagascar sur laquelle le président Hery Rajaonnamampianina a prêté le serment de la respecter comme la prune de ses yeux.





Constitution de la IV^e République de Madagascar

Article 10. Les libertés d'opinion et d'expression, de communication, de presse, d'association, de réunion, de circulation, de conscience et de religion sont garanties à tous.

Article 31. L'Etat reconnaît le droit de tout travailleur de défendre ses intérêts par l'action syndicale et en particulier par la liberté de fonder un syndicat. L'adhésion à un syndicat est libre.

Le grand lemaiz de subsé aoté a sive se le a vé fadé a l'acian' an' siadi d' Atarobila, et figné du

Du coup, les ordres du préfet de police de la ville d'Antananarivo sont devenus encore plus « légaux » que ceux de la mairesse Lalao Ravalomanana, et au-dessus du prescrit constitutionnel lui-même.

Article 10. Les libertés d'opinion et d'expression, de communication, de presse, d'association, de réunion, de circulation, de conscience et de religion sont garanties à tous.

Article 31. L'Etat reconnaît le droit de tout travailleur de défendre ses intérêts par l'action syndicale et en particulier par la liberté de fonder un syndicat. L'adhésion à un syndicat est libre.

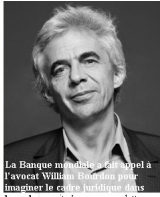
WILLIAM BOURDON

PETIT MANUEL
DE
DÉSŒBÉISSANCE
CITOYENNE

La Banque mondiale a demandé à l'avocat William Bourdon pour imaginer le cadre juridique dans lequel pourrait s'engager une lutte efficace contre le trafic de bois de rose. Il préconise la création d'une juridiction spécialisée à l'image de celle créée au Cambodge pour juger les crimes commis par le régime rouge.

Quand l'incrédule général est menacé
DEVENEZ
LANCEUR D'ALERTE

Klatis



... de la Banque mondiale a demandé à l'avocat William Bourdon pour imaginer le cadre juridique dans lequel pourrait s'engager une lutte efficace contre le trafic de bois de rose. Il préconise la création d'une juridiction spécialisée à l'image de celle créée au Cambodge pour juger les crimes commis par le régime rouge.